

Objet

Ville / NPA	
Adresse de l'objet	
Désignation NOVIS	
Etage / nbre de pièces	
Examiné par	
Date:	



	Exigences	Oui	Non	Remarque	Traité jusqu'au:
1	Règles de comportement				
1.1	Les règles de comportement «Annexe A ou B sur la règle Safety 11» pour la porte d'entrée de la chambre à câbles sont-elles bien visibles? (voir images 1 + 2)				
1.2	La remarque (Annexe «C» sur la règle Safety 011, «Avertissement») relative aux portes menant à des pièces fermées à l'intérieur de la chambre à câbles, sans ferme-portes ou alarme de porte est-elle bien visible?				
2	Détecteur de gaz (IDG) (Si aucune IDG n'est installée, passer au point 4 Protection des installations)				
2.1	Une IDG est-elle installée pour la chambre à câbles?				
2.2	Pour la porte d'entrée de la chambre à câbles, une enseigne lumineuse (GASALARM) avec avertisseur sonore intégré est-elle installée des deux côtés?				
2.3	Pour les portes menant à des pièces fermées à l'intérieur de la chambre à câbles, avec ferme-portes ou alarme de porte, une enseigne lumineuse (GASALARM) avec avertisseur sonore intégré est-elle installée d'un côté (côté de la pièce fermée)?				
2.4	Les carnets de contrôle et maintenance de l'IDG sont-ils pertinents?				
3	Arrivées de câble				
3.1	Le guide-câble à l'entrée du bâtiment est-il fermé (étanchéifié) autant que possible? (Voir exemple des images 4, 5 ou 6)				
4	Protection des installations				
4.1	Est-ce qu'il règne un ordre général? ➤ Exemple: charges calorifiques inutiles? ➤ Présence de matériaux étrangers stockés				
4.2	La protection anti-effractions est-elle garantie en cas de fenêtres et/ou de puits de lumières laissés ouverts (grille sécurisée)?				
4.3	Des détecteurs d'humidité ou d'eau sont-ils installés?				
4.4	Des fenêtres non équipées par Mistral sont-elles ouvertes et bloquées mécaniquement?				

	Exigences	OUI	Non	Remarque	Traité jusqu'au:
5	Sécurité au travail				
5.1	Les points de réflexion ont-ils été supprimés ou suffisamment signalés? Hauteur de passage 1,80 m min (voir exemple de l'image 7 ou 8)				
5.2	Les endroits propices aux chutes ont-ils été supprimés, sécurisés (p. ex. au moyen de garde-corps) ou suffisamment signalés?				
5.3	La communication dans la chambre à câbles a-t-elle été installée? Par exemple par Natel				
5.4	Un éclairage de sécurité est-il installé (exemple: plafonniers avec batterie, baladeuse d'urgence avec batterie sur prise).				
5.5	L'éclairage de sécurité s'allume-t-il automatiquement en cas de panne de réseau? Doit être vérifié en désactivant le groupe de sécurité correspondant.				
5.6	Les sorties sont-elles signalées par des signaux de secours?				
5.7	Les signaux de secours ont-ils été placés de façon aisément identifiables et sont-ils visibles depuis tous les endroits de la pièce?				
5.8	Les signaux de secours sont-ils également identifiables dans l'obscurité (p. ex. en cas de panne de l'éclairage de la pièce)?				
6	Autres remarques				
6.1					

- Toutes les lacunes ou réclamations doivent être **documentées à l'aide de photos**.
- Le présent formulaire doit être envoyé dûment rempli, avec la confirmation d'exécution de l'ordre, à l'adresse suivante :
- Adresse e-mail: **Area Security Manager Swisscom (Suisse) SA responsable**
- Ligne «objet» de l'e-mail: **730NAR Confirmation d'exécution mesures ISS chambre à câbles**
- Nom du document CL: **730NAR Liste de contrôle mesures ISS chambre à câbles**

Image 1 (annexe A)

Comportement lors de travaux dans une cave à câbles zones approvisionnées en gaz naturel.

1. Avant d'entrer dans la cave à câbles

Attention! - Ce lieu de travail présente des dangers particuliers! 

> Signalisation: témoin d'alerte et alarme acoustique | «OFF» Accès AUTORISÉ!
«ON» Accès INTERDIT!

2. Travail dans la cave à câbles

> Est-il possible d'appeler à l'aide par téléphone?
> Y a-t-il un éclairage de secours?
> Attention! - Risque de chute!
> Ne laisser aucun matériel dans la cave à câbles!

3. Comportement à adopter en cas d'alerte au gaz

En cas d'alerte au gaz donnée par la centrale de détection de gaz (CDG)

> Sortir immédiatement de la cave à câbles!
> Ne pas provoquer d'étincelles!
Ne pas actionner de commutateur électrique.
> Ouvrir les fenêtres et les portes à l'extérieur de la cave à câbles!
> Prévenir les autres personnes!
> Donner l'alerte au 058 787 95 45!

Numéro d'urgence technique

> Pour questions / donner l'alerte 058 787 95 45!

Swisscom (Daher) SA
Group Security Dok-ID: 011_Safety_Regel_Anhang_A
Version: 2.2, 15.05.2017 

Image 2 (annexe B)

Comportement lors de travaux dans une cave à câbles zones sans gaz naturel.

1. Avant d'entrer dans la cave à câbles

Attention! - Ce lieu de travail présente des dangers particuliers! 

2. Travail dans la cave à câbles

> Est-il possible d'appeler à l'aide par téléphone?
> Y a-t-il un éclairage de secours?
> Attention! - Risque de chute!
> Ne laisser aucun matériel dans la cave à câbles!

Numéro d'urgence technique

> Pour questions / donner l'alerte 058 787 95 45!

Swisscom (Daher) SA
Group Security Dok-ID: 011_Safety_Regel_Anhang_B
Version: 2.2, 15.05.2017 

Image 3 (annexe C)

**WARNING
AVERTISSEMENT
AVVERTIMENTO**

Werden Arbeiten in diesem Raum ausgeführt so muss diese Türe während der ganzen Aufenthaltsdauer offen bleiben. Nach Beendigung der Arbeit ist die Türe wieder zu schliessen.

Pendant la durée des travaux dans ce local la porte doit rester ouverte durant toute la durée de l'intervention. A la fin de l'intervention la porte doit être fermée à nouveau.

Se vengono svolti dei lavori in questo locale, la porta deve rimanere sempre aperta per tutta la durata della permanenza. Al termine dei lavori va nuovamente chiusa!



Swisscom (Schweiz) AG
Group Security Dok-ID: 011_Safety_Regel_Anhang_C
Version: 2.2, 15.05.2017 

Image 4



Image 5



Image 6



Image 7



Image 8



Annexes photographiques:

Photo n° 1